

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 1226

présenté par

M. Potier

ARTICLE 38

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer la seconde occurrence du mot :

« être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.